AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0042
FR0000079147-FS0008

8 janvier 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

U 10

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 janvier 2015, la société par actions simplifiée TLK[1] (1 place Verrazzano – CP610 – 69258 Lyon Cedex 09) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 décembre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société U10 et détenir 805 444 actions U10 représentant 1 602 888 droits de vote, soit 4,32% du capital et 5,95% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition de droits de vote double par la société TLK.

M. Thierry Lièvre n'a, quant à lui, franchi aucun seuil et détient 11 527 092 actions U10 représentant 19 480 302 droits de vote, soit 61,84% du capital et 71,90% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
TLK	805 444	4,32	1 610 888	5,95
FDD	10 721 647	57,52	17 869 412	65,95
Thierry Lièvre	1	ns	2	ns
Total Thierry Lièvre	**11 527 092**	**61,84**	**19 480 302**	**71,90**

Par ailleurs, à cette occasion, la société à responsabilité limitée Financière des Docks[3] (FDD) a franchi individuellement, en baisse, le seuil de deux tiers des droits de vote de la société U10.

[1] Société contrôlée par M. Thierry Lièvre.
[2] Sur la base d'un capital composé de 18 639 732 actions représentant 27 095 484 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société contrôlée par M. Thierry Lièvre.